

• SO 28/09/2011

« Ramassage des ordures ménagères »
La Révolution : La communauté d'agglomération de Saintes a d'ores et déjà décidé de mettre en place une tarification incitative avec la levée embarquée, bien qu'elle soit associée au SMICTOM pour l'incinération de ses DMR.

• HEBDO 13/10/2011

« Le SMICTOM s'agrandit » : SMICTOM recrute un ingénieur responsable de la construction du nouvel incinérateur.

IDÉE KADO :

Le SMICTOM ne sait plus quoi faire des Mâchefers de l'incinérateur de Surgères offrez en donc une brouette pour Noël à vos meilleurs ennemis.

• SO 29/09/2011

« Usine d'incinération d'Echillais : 83M€ à trouver » : Les banques ne veulent peut-être pas se faire enfumer.

• L'UFC-Que Choisir 10/2011

Analyse de la gestion des ordures ménagères par les collectivités : une enquête de Que Choisir à consulter dans le numéro N° 497 de novembre 2011 ou sur internet :

<http://www.quechoisir.org/>

environnement-energie/dechet

ALORS, NOUS NOUS INTERROGEONS SUR LES TENANTS ET LES ABOUTISSANTS DE CETTE COMMISSION

SA' : Cette commission est certes consultative, mais cette consultation n'est-elle pas déjà confisquée, puisque des projets sont en marche ?

À Echillais un méga-incinérateur cherche déjà un financement de 83 millions d'euros. La Rochelle vient d'investir 10 Millions d'euros dans son réseau de chaleur, sur un vieil incinérateur de 25 ans, c'est sûrement qu'elle envisage de le remplacer à moyen terme.

Le SMICTOM nomme un nouvel ingénieur pour installer un nouvel outil de traitement !

À Paillé ou à Surgères ?

Notre travail permanent de vigilance nous amène à constater que la Commission n'a pour but que de respecter une obligation réglementaire. Elle fait le silence sur les solutions innovantes qui pourraient détrôner l'empire industriel de l'incinération. Les industriels et les élus n'accélèrent-ils pas les projets pour que ceux-ci deviennent incontournables ? Devenus trop engagés dans un calendrier ils ne pourront plus être remis en cause (Ex : Tri mécano biologique à Rochefort vite installé avant que les directives européennes ne l'interdisent)

Surgères Alert' numéro spécial Commission Départementale d'élimination des déchets. Tout ce qu'il reste à faire avant de construire de nouveaux incinérateurs

INTERVENTION DE DANY DIETMANN À LA PRÉFECTURE DANS UN GROUPE DE TRAVAIL DU PDEDMA.

Sur invitation du collectif « Alternatives déchets 17 », la préfecture de Charente Maritime, (chargée de l'organisation de la révision du plan), a acceptée que Dany DIETMANN* intervienne, dans un groupe de travail « prévention et réduction des déchets ».

Il présentera la réalisation d'un système alternatif de traitement des déchets : la redevance incitative a été mise en place, avec succès, depuis 15 ans, dans la communauté de communes des « Portes d'Alsace » dont il est président. Ce système apporte une réponse efficace à la majorité des problèmes, avec les avantages d'être doux pour l'environnement et les citoyens et peu coûteux. Il réduit de façon drastique la quantité des déchets ultimes.

Il a influencé toute la politique déchet du Département du Haut-Rhin qui a révisé son plan récemment et supprimé le projet d'incinérateur d'ASPACH. C'est ainsi qu'est sorti de terre le nouveau Méthaniseur de Guebwiller pour répondre à la nécessaire collecte sélective des bio-déchets.

La révision périodique du « plan départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés », est en cours en Charente Maritime.

Le collectif « Alternatives déchets 17 » avait demandé un moratoire sur les projets en cours. Mais le président du Conseil Général, détermine d'ores et déjà la politique qui sera imposée pour les décennies à venir, en répondant lors de la dernière commission que les projets à l'étude se feront (Centre d'enfouissement, nouveaux incinérateurs à Echillais, Surgères / Paillé et peut-être La Rochelle).

Les décisions proposées, en dépit du bon sens et de la réalité :

Seront clairement favorables aux acteurs industriels.

Maintiendront le citoyen dans l'ignorance de la question globale des déchets en l'éloignant de la prise de conscience d'une consommation actuellement non cohérente.

Favoriseront les solutions coûteuses, non pérennes et agressives pour l'environnement.

Alors, cette commission consultative, qu'est ce que ça devient ?

>Le Plan d'Élimination des déchets ménagers et assimilés est devenu le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux.

SA' : Cette nuance est énorme et nous la plébiscitons, elle porte tous nos espoirs. Le meilleur déchet reste toujours celui que nous ne produisons pas.

Nous l'avons déjà dit : « Chouette, les idées cheminent ».

Toutefois nous nous interrogeons sur la définition : déchets non dangereux ?

>Trois réunions plénières ont eu lieu, trois groupes de travail ont été constitués (15 personnes par groupe).

SA' : Nous constatons qu'aucun élu ne siège dans le premier groupe, dans le second groupe il n'y a que 4 élus et dans le troisième groupe 4 élus. Surprenant, n'est ce pas ?

>Le Cabinet GIRUS a remis son rapport sur l'état des lieux de la gestion des déchets dans notre département. Il propose une méthodologie et un calendrier prévisionnel : Diagnostic en septembre, propositions en novembre 2011 et soumission d'un projet en mai 2012.

>Monsieur le Préfet a reçu notre « lettre ouverte » et nos « pistes pour des alternatives à l'incinération », il les a mis à disposition des membres de cette commission

SA' : Ces documents sont malheureusement restés au fond de la salle, sans distribution.

>Madame le Préfet, nouvellement nommée, a retenu la proposition d'une intervention de Monsieur Dany DIETMANN, pour informer les membres de la Commission sur la pesée embarquée à la faveur du groupe de travail « prévention, sensibilisation, communication » du 3 novembre.

SA' : Comme mentionné ci-dessus, aucun élu décideur participe à ce groupe et de ce fait, n'entendra cet expert, spécialement venu d'Alsace pour seulement 45 minutes. La prise en charge des frais de déplacement est assuré par les associations du collectif « alternative déchets 17 » dont SA' fait partie.

Profitant de la présence de Dany Dietman en Charente-Maritime, le collectif « Alternatives Déchets 17 » est heureux d'inviter le grand public et tous les élus à la conférence « Déchets ou Ressource », jeudi 3 novembre 2011 à 20h15 au Palais des congrès de Rochefort.

*Dany Dietman, invité par SA' en septembre 2009 à Surgères a réuni 450 personnes.

La cocotte et la canette

une fable de Tom Smic

ou

C'est pas la faute du SMICTOM c'est celle des usagers.

Réaction de Surgères Alert' à l'article
« L'aluminium bloque l'usine d'incinération »

(Sud Ouest le 17/09/2011)

Dans cet article le SMICTOM incrimine des cocottes minute et des casseroles en aluminium qui seraient déposées dans les poubelles par les usagers ce qui générerait le dysfonctionnement de l'incinérateur.

Pour comprendre que ce dysfonctionnement est en réalité la conséquence de l'insuffisance de l'incitation au tri des déchets regardons les chiffres du recyclage donnés par la société Eco Emballage dont la mission est de soutenir les collectivités

pour le recyclage des déchets :

32% des emballages aluminium

sont recyclés donc 68% d'entre eux finissent dans l'incinérateur.

Ce n'est donc pas la faute de la cocotte mais celle de la canette...

entre autres emballages aluminium (CQFD).

DÉCOUPER ET ENVOYER CETTE CARTE, ELLE TOUCHERA TOUS LES ÉLUS DE LA COMMISSION QUI DÉCIDENT EN CE MOMENT DE LA POLITIQUE DÉCHET DU DÉPARTEMENT POUR LES DÉCENNIES À VENIR.

Pour les déchets, c'est quoi l'avenir ?
Cochez la bonne réponse !

Un incinérateur ?
une solution coûteuse, la pollution de l'air, de l'eau, des sols ...

Tout enfouir ?
Un gaspillage d'énergie et de matières premières qui demain seront rares.

Moins de déchets, plus de tri
La valorisation optimale des ressources
La responsabilisation de chacun,
Oui c'est possible !

Moins tu jettes, moins tu paies...

ENTRE INVESTIR DANS DES BACS À PUCES OU INVESTIR DANS UN INCINÉRATEUR DIT « UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE », NOS CŒURS NE BALANÇENT PAS.



Nous demandons aux élus de la commission du PDEMDA de mettre au cœur de leur réflexion la redevance incitative, d'autant que la loi Grenelle oblige toutes les collectivités à mettre en place, d'ici août 2014, une tarification incitative pour le financement de leurs services déchets.

Que les communes cessent d'appliquer une taxe d'enlèvement d'ordures ménagères basée sur le foncier bâti et préfèrent le principe de juste équilibre d'une tarification au poids prélevé, les gaspillages seront stoppés. Voilà ce que nous voulons !

ET encore... STOP à l'incinération des matières premières

Retenons :

Une tonne de plastique incinérée coûte **150 €**

Une tonne de plastique recyclée vaut **1 000 €**

Si nous, nous retenons la nécessité d'une approche environnementale, sanitaire et pas seulement économique de la gestion des déchets, on peut parier que les décideurs, eux, retiendront l'impact de la rentabilité pour nous rejoindre dans cette approche.

Alors, demandons aux élus de ne pas risquer maintenant l'installation d'incinérateurs dans le 17, ce sont déjà des outils caducs.

Exigeons un moratoire pour surseoir les projets en cours (Echillais, Surgères/Paillé, La Rochelle)

L'incinérateur est un outil du passé, coûteux et trop agressif pour notre santé et notre environnement.



Conférence / Débat public

Jeudi 3 novembre 2011 - 20h15,
Palais des Congrès de Rochefort,
av Gén de Gaulle - 17300 ROCHEFORT



« Déchets ou Ressource ? »

Une nécessaire approche environnementale et économique contre l'absurdité de l'incinération et de l'enfouissement de nos déchets.



En marge des travaux de la commission du plan départemental d'élimination des déchets, le collectif « Alternatives déchets 17 » invite le grand public et les élus de Charente-Maritime à une conférence animée par **DANY DIETMANN**, élu, président d'EPCI, expert et auteur de plusieurs ouvrages sur la gestion des déchets.

SAINTONGE
BOISÉE
VIVANTE

FILM/DÉBAT

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (S.E.R.D)

Projection du film réalisé par Télé Millevaches, la télé qui se mêle de ce qui la regarde.

« **Le nez dans les poubelles** »

Une approche environnementale, citoyenne, sanitaire et économique de la gestion douce des déchets

JEUDI 24 NOVEMBRE à 20h30
Salle du LAVOIR à SURGÈRES

Suivi d'un débat avec les témoignages d'acteurs de solutions innovantes : méthanisation, compostage collectif...t

Entrée libre et gratuite



<http://www.reduisonsnosdechets.fr>

INSUFFISANCE DU TRI :

De la performance du tri et du recyclage et de la nécessité pour le système de ne point trop réduire nos déchets combustibles.

L'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement est d'atteindre 75% de recyclage des emballages ménagers. Ce taux est de 63% en 2009.

Les performances varient par matériau :

Acier : 111 % - Aluminium : 32 % - Papier-carton : 54 % - Plastique : 21 % - Verre : 80 %.

(site ECO EMBALLAGE rubrique Chiffres-clés)

À propos de ces très bons résultats (63% de recyclage) il faut examiner les chiffres par matériau : Les matériaux les plus lourds sont les mieux recyclés (verre, acier) ce qui fait augmenter considérablement la moyenne du tonnage recyclé : 63% du poids mais pas du nombre, en effet la masse d'une seule bouteille de verre (400g) est équivalente à celle de 80 pots de yaourt en plastique (5g à l'unité) .

Eco Emballage compte même plus de 100% d'acier recyclé (111% ça dope la moyenne).

Mais on ne recycle que 20% des plastiques et 54% des papiers. C'est donc 80% des emballages plastiques et la moitié du papier usagé qui vont brûler. Mais les incinérateurs ne peuvent pas se passer de combustible. Et le système politico-industriel de la gestion des déchets peut-il vraiment se passer de déchet à traiter?

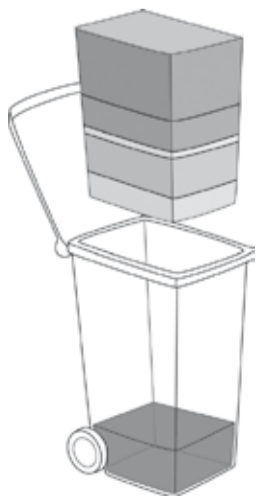
Pour augmenter la performance du tri et diminuer la quantité de déchets résiduels (DMR, poche noire), il faut inciter financièrement les usagers à trier.

Vous avez un avis ? Faites-le savoir !

Nom :

Prénom :

Adresse :



Madame la Présidente du PDPGD, mesdames et messieurs membres de la commission, 80 % de nos déchets sont valorisables, ils ne le seront pas avec l'incinération. Choisissez une solution économique et écologique. Pour un avenir sans incinérateur, révisez le plan d'élimination des déchets, vous en avez le pouvoir, vous en avez le devoir.

Affranchir ici

Madame le Préfet

Préfecture de La Rochelle

38, rue Réaumur

17017 LA ROCHELLE Cedex 01



Ne mettons pas la charrue de l'incinération avant les bœufs de la réduction des déchets !

Adopter la pesée embarquée et donc la tarification des déchets au poids enlevé va réduire le volume de nos déchets pourquoi dépenser des millions d'euros pour construire de nouveaux incinérateurs ?

(50 M€ pour Paillé/Surgères - 83 M€ pour Échillais)

En savoir plus sur l'incinérateur :
<http://www.surgeres-alerte.fr/>